



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E143062

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2026

ÉDITÉ LE

03/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT-QUENTIN

Siret : 801 187 840 00013

Code NACE : 3320A

Numéro caisse de congés payés : 801187840000

Assurance Responsabilité Travaux :

APRIL 19011884943

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 19011884943

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : A. LETUPPE

173 RUE DU PRESIDENT J F KENNEDY  
02100 SAINT QUENTIN

Téléphone : 03 23 08 90 45

Portable : 06 14 30 71 50

Fax :

Site Internet : [www.letuppe-chauffage.fr/](http://www.letuppe-chauffage.fr/)

E-mail : [a.letuppesas@gmail.com](mailto:a.letuppesas@gmail.com)

Responsabilité légale :

LETUPPE SYLVAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / LETUPPE MICHEL ROBERT  
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	29/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/06/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/06/2023
o Poêle ou insert bois	29/06/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	26/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/10/2023

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.